

également de tampon pour s'adapter aux chocs, et le Canada et les États-Unis ont encore des structures industrielles assez différentes qui font face à des chocs distincts. L'argument probablement le plus convaincant mis de l'avant par Laidler, par contre, est le simple fait que, pour tout arrangement en matière de monnaie commune, la collaboration des États-Unis s'imposerait, ce qui pour le moment semble peu probable, particulièrement en ce qui a trait à la collaboration dans l'établissement des politiques ou le partage des recettes de seigneurage. Sans cette collaboration, le Canada devrait abandonner une part importante du contrôle sur la politique et ses recettes, ce qui réduirait considérablement ou éliminerait tout gain éventuel d'efficacité.

Certains ont soutenu que, à défaut d'une monnaie commune, on pourrait obtenir des gains analogues par une meilleure coordination de la politique monétaire. Cela pourrait inclure éventuellement un meilleur partage de l'information dans le sens d'un double objectif de la politique monétaire, soit la stabilité des prix et la stabilité du taux de change. Laidler précise toutefois qu'il existe déjà un niveau relativement élevé de partage de l'information aux niveaux officiel et officieux et conçoit difficilement que l'on puisse obtenir des avantages supplémentaires sur ce plan. En ce qui a trait au double objectif de la politique monétaire, Laidler soutient de façon assez convaincante que les tentatives pour influencer sur le taux de change ont été largement inefficaces par le passé. Selon lui, en outre, si l'on fixait deux objectifs à la politique monétaire, on ne réussirait qu'à la rendre moins transparente et donc moins efficace.

Dans le chapitre intitulé « International Competitiveness and Regulatory Framework: A Canadian Perspective », Rao et Sharma étudient le rôle de la réglementation en ce qu'elle contribue aux écarts souvent évoqués en matière d'innovation et de productivité entre le Canada et les États-Unis. À l'aide de données de l'OCDE et de l'Institute for Management Development (IMD), ils font ressortir que l'environnement réglementaire canadien est plus restrictif que celui des États-Unis dans nombre de domaines, notamment la réglementation du marché des produits et du marché du travail. À l'aide d'une équation de forme réduite très simple pour établir leur évaluation, les auteurs constatent que deux domaines de réglementation en particulier, à savoir les droits de propriété intellectuelle et les restrictions à l'investissement étranger direct, expliquent environ le tiers de l'écart de l'intensité en R-D et 55 p. 100 de l'écart de la productivité du travail entre le Canada et les États-Unis. Même en mettant en doute la précision de l'évaluation des effets de la réglementation sur le rendement en matière d'innovation et de productivité, l'ampleur elle-même de ces répercussions justifie une plus grande attention de la part des chercheurs et des décideurs.

Blair, Downs et Ndayisenga, s'appuyant sur le thème établi par Rao et Sharma, se penchent sur les avantages éventuels d'une réforme réglementaire spécifique, à savoir la coopération entre le Canada et les États-Unis en matière d'approbation des médicaments pour usage humain. Selon les auteurs, une collaboration accrue avec les États-Unis permettrait de réaliser des économies d'échelle dans l'approbation des médicaments, réduisant les délais sans exiger de ressources supplémentaires. Selon leur analyse, en réduisant de six mois les délais d'approbation des médicaments, on augmenterait de 2,4 p. 100 la production, de